

Charlotte CALAIS  
SOCO5T1  
Matricule : 000391285

Décembre 2014

## **RAPPORT DE STAGE**

Objet d'étude : la relation pédagogique enseignant-élèves en milieu carcéral  
Enquête sociologique réalisée à la prison d'Andenne

Structure d'accueil : asbl ADEPPI

Maître de stage : X. Jadoul

Responsables pédagogiques Université Libre de Bruxelles : G. Lebeer et V. Clette

# TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I. INTRODUCTION.....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>II. CONSTRUCTION DE L'OBJET .....</b>                                | <b>4</b>  |
| 1. Demande de la structure d'accueil et objet d'étude.....              | 4         |
| 2. Finalités concrètes .....  | 5         |
| <b>III. METHODOLOGIE.....</b>   | <b>5</b>  |
| 1. Contact avec la structure et construction du terrain d'enquête.....  | 5         |
| 2. Méthodologie utilisée.....   | 6         |
| <b>IV. CONTEXTE.....</b>  | <b>7</b>  |
| 1. Contexte institutionnel.....   | 7         |
| 1.1 Aspects juridiques et politiques de l'éducation en prison.....      | 7         |
| 1.2 Présentation de l'asbl ADEPPI.....                                  | 7         |
| 1.3 Marche à suivre pour être inscrit au cours ADEPPI.....              | 8         |
| 2. Contexte empirique : description ethnographique.....                 | 10        |
| 2.1 L'observation .....   | 10        |
| 2.2 Les entretiens.....   | 11        |
| 2.3 Sensations.....   | 12        |
| <b>V. ANALYSE.....</b>  | <b>14</b> |
| 1. Étude quantitative : qui sont les élèves ?.....                      | 14        |
| 1.1 Caractéristiques générales.....                                     | 15        |
| Le sexe.....  | 15        |
| L'âge.....  | 15        |
| Le niveau scolaire.....   | 16        |
| L'état civil.....   | 17        |
| La nationalité.....   | 18        |
| 1.2 Origine sociale des élèves.....                                     | 20        |
| 2. La relation pédagogique enseignant-élèves : analyse qualitative..... | 20        |
| 2.1 Les enseignants.....  | 21        |
| 2.2 Les élèves : parcours scolaire et professionnel.....                | 22        |
| 2.3 Les élèves : quelles motivations ?.....                             | 22        |
| 3. « Le pendant » : la relation pédagogique au sein de la classe .....  | 26        |
| 3.1 La définition de la relation.....                                   | 26        |
| Par les enseignants.....  | 26        |
| Par les élèves.....   | 27        |
| 3.2 Impact du sexe de l'enseignant sur la relation pédagogique.....     | 28        |
| 3.3 Donner cours en prison : quel contenu, quelle pédagogie ?.....      | 29        |
| 3.4 La question de l'absentéisme.....                                   | 31        |
| Un parcours de désillusion et d'échecs.....                             | 31        |
| Le rôle des agents pénitentiaires.....                                  | 31        |
| Les aléas du milieu carcéral.....                                       | 33        |
| Le risque du refus.....   | 33        |
| 4. « L'après » : quelle réinsertion pour les élèves ?.....              | 34        |
| 4.1 Rôle des enseignants dans la réinsertion des détenus.....           | 34        |
| 4.2 Quels projets pour les élèves ?.....                                | 35        |
| <b>VI. CONCLUSION .....</b>   | <b>35</b> |
| <b>VII. BIBLIOGRAPHIE.....</b>  | <b>36</b> |
| <b>VIII. ANNEXES.....</b>   | <b>37</b> |

|  |    |
|--|----|
| 1. Guide d'entretien pour les élèves.....      | 37 |
| 2. Guide d'entretien pour les enseignants..... | 38 |
| 3. Contrat de formation tripartite.....        | 39 |
| 4. Règlement interne aux formations.....       | 41 |

## I. INTRODUCTION

L'objet de cette étude est la relation enseignant-élèves en milieu carcéral (étude de cas dans la prison d'Andenne). Cette question a été appréhendée via l'asbl ADEPPI<sup>1</sup>, qui donne des cours dans plusieurs prisons belges.

J'ai voulu, à travers cette analyse, immerger le lecteur dans l'univers de la prison, tout en mettant en évidence plusieurs éléments qui me semblaient intéressants et pertinents. Les trois premières parties de ce travail constituent une présentation de la méthodologie et du terrain de l'enquête (contexte institutionnel de l'association, contexte juridique et politique de l'enseignement en prison, description de la prison d'Andenne). Ces éléments descriptifs et factuels permettent de situer le cadre de l'enquête et de voir dans quelles conditions celle-ci a été effectuée : en bref, de mieux comprendre l'analyse qui suit.

Ensuite, les données récoltées seront analysées afin de répondre à la question de recherche. Plusieurs aspects de la question seront évoqués, dans une perspective temporelle : « l'avant », « le pendant » et « l'après » de la relation pédagogique.

## II. CONSTRUCTION DE L'OBJET

### 1. Demande de la structure d'accueil et objet d'étude

La demande d'ADEPPI, lorsque j'avais rencontré deux de ses membres en juin 2014, s'articulait autour de deux points principaux. D'une part l'asbl souhaite en savoir plus sur ses élèves. En effet, en 2011, une personne de l'ADEPPI avait effectué une enquête statistique sur le profil des élèves (sexe, âge, formation...) : une « mise à jour » est donc souhaitée.

D'autre part, ADEPPI aimerait savoir « ce que les élèves ont dans la tête », comment ces derniers se représentent cette formation, et plus généralement leur parcours. Un des enjeux est ici de connaître les motivations des élèves pour suivre des cours.

Ces demandes constituant un bon point de départ, j'ai tenté d'y répondre en mettant en place l'objet d'étude : la relation pédagogique étudiant-formateur en milieu carcéral<sup>2</sup>. En effet, cette question permet de répondre aux demandes initiales d'ADEPPI tout en s'intéressant aux enseignants.

Il s'agit en fait d'étudier les deux éléments principaux qui constituent cette relation : les élèves d'un

1 Atelier d'Éducation Permanente pour Personnes Incarcérées.

2 Cette relation s'appellera par la suite « enseignant (ou professeur) - élèves » car ce vocabulaire correspond davantage à celui utilisé par les individus que les termes d'« étudiants » et de « formateurs ».

côté, les professeurs de l'autre. Les motivations des élèves ainsi que leur parcours seront analysés qualitativement et quantitativement (courte étude statistique sur les élèves en début d'analyse).

## **2. Finalités concrètes**

Cette enquête devrait permettre à ADEPPI d'avoir une meilleure connaissance des élèves (leur profil mais aussi leurs attentes, leurs ressentis par rapport à la formation...), ainsi que, pour les enseignants, d'avoir un retour sur leurs propres pratiques de travail. Il ne s'agit pas d'un travail d'évaluation ou de jugement sur la manière dont les enseignants donnent cours.

Une meilleure connaissance des acteurs de la relation pédagogique peut permettre à l'association d'améliorer, à terme, les formations proposées, et donc de fournir un meilleur accompagnement des détenus dans la formulation d'un parcours d'insertion solide.

## **III. METHODOLOGIE**

### **1. Contact avec la structure et construction du terrain d'enquête**

Je suis entré en contact avec ADEPPI par e-mail. Une fois ma demande de stage acceptée, nous avons réfléchi ensemble à la prison la plus intéressante pour mener cette enquête. Trois prisons m'ont été proposées : Mons, Namur et Andenne. La question d'une comparaison entre prisons s'est posée : en effet, il aurait été intéressant de mesurer l'impact du lieu proprement dit sur la relation pédagogique. Néanmoins, les prisons de Namur et de Mons sont des maisons d'arrêt et de peines, c'est-à-dire que le profil des détenus est plus varié (détenus en préventive). Les modules de cours sont par exemple plus courts à Namur. Ainsi, dans le temps qui m'était imparti pour le stage, cela me semblait difficile de mener une enquête comparative satisfaisante. J'ai donc préféré me concentrer sur une prison en particulier. Celle d'Andenne est exclusivement une maison de (longues) peines, et l'accès y était plus facile (c'est-à-dire que la directrice était plus ouverte, elle a accepté que je mène des entretiens seule avec les détenus sans la présence d'un agent ou du professeur, ce qui aurait évidemment biaisé fortement les entretiens...). Le choix final a donc été d'effectuer l'enquête dans cette prison, où l'administration pénitentiaire a accepté que j'entre avec un « badge vert » pour pouvoir être seule avec les détenus.

## 2. Méthodologie utilisée

J'ai commencé par une période exclusivement d'observation (dans la prison) pendant deux semaines environ. Parallèlement, tous les vendredis j'assistais à la réunion hebdomadaire de l'équipe, à Bruxelles. L'observation en prison, pendant les heures de cours, a permis de mettre les détenus en confiance. En effet, à ma première venue, beaucoup se demandaient pourquoi j'étais là, ce que je venais faire, et même après leur avoir expliqué, certains m'ont posé des questions (« *c'est quoi la sociologie ?* », « *vous faites ça pour la France ou la Belgique ?* », « *vous êtes à l'université, en quelle année ?* » « *Vous allez observer quoi ?* »). Ainsi parler avec eux pendant les pauses et jouer aux jeux de société quand ils m'y invitaient ont permis aux détenus de s'habituer à ma présence - et vice-versa, car être dans une prison n'a rien d'anodin, et il s'agissait pour moi de m'y habituer également. J'ai pu progressivement « m'intégrer » au groupe et, par là même, récolter des informations précieuses pour cette étude lors de discussions informelles.

L'observation a été très intéressante pour cette raison, mais aussi car elle permet d'étudier les interactions (entre le professeur et les élèves et entre les élèves), les cours mis en place par le professeur, et l'assiduité des élèves. Ces informations récoltées permettent ensuite de rebondir en entretien sur ce que disent les élèves (ou les professeurs), de demander des explications, des précisions sur des choses que j'ai vues par exemple.

Après avoir observé, je leur ai expliqué plus en détails en quoi consiste un entretien semi-directif et ai répondu à leurs questions (« *combien de temps ça dure ?* » « *Je dois juste répondre à des questions ?* » « *C'est écrit ? Anonyme ?* » « *Est-ce qu'on est quand même noté présent au cours ?* » Etc.). Tous les détenus ont accepté de s'entretenir avec moi, seul un s'est ravisé peu de temps après (« *sauf si vous en avez vraiment besoin mais sinon je ne préfère pas* »). Cependant, je n'ai réussi à procéder qu'à six entretiens seulement car le nombre de détenus présents en cours changeait constamment : détenus en isolement, malades, qui refusent de venir, en transfert, appelés par l'assistante sociale ou pour aider un autre détenu (ce fut le cas une fois, un détenu a été appelé pour faire l'interprète pour un autre détenu). De plus, les grèves de train et les aléas de l'administration pénitentiaire (assemblée générale ou grève) ont limité les possibilités de mener tous les entretiens. Des détenus qui m'avaient dit être intéressés n'ont ainsi pas pu s'entretenir avec moi *in fine*.

La méthode des entretiens est très utile pour mon objet de recherche car étudier la relation pédagogique entre professeur et élèves nécessite de connaître le parcours scolaire et professionnel de l'élève, ainsi que ses représentations de l'école – ces éléments pouvant influencer la situation

scolaire actuelle. L'entretien semi-directif<sup>3</sup> laisse le loisir aux interviewés de développer leur propos, d'apporter des précisions..., ce qui permet au sociologue de connaître plus en profondeur les tenants et aboutissants de cette relation pédagogique.

## IV. CONTEXTE

### 1. Contexte institutionnel

#### 1.1 Aspects juridiques et politiques de l'éducation en prison

Divers textes législatifs nationaux ou internationaux établissent ou rappellent le droit à l'éducation pour tous, entre autres la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (articles 26 et 27) et les règles pénitentiaires européennes (dernière révision en 2006)<sup>4</sup>. L'article 24 de la Constitution belge rappelle également que « chacun a droit à l'enseignement dans le respect des libertés et droits fondamentaux ». Enfin, la loi de principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus, adoptée en 2005, souligne que « l'administration pénitentiaire veille à ce que le détenu bénéficie d'un accès aussi large que possible à l'ensemble des activités de formation proposées dans l'optique de contribuer à son épanouissement personnel, de donner un sens à la période de détention et de préserver ou d'améliorer les perspectives d'une réinsertion réussie dans la société libre » (Chapitre V, article 76, premier paragraphe).

En Belgique (communauté francophone), une multitude d'opérateurs est en charge de l'enseignement en prison, parmi lesquels les écoles de promotion sociale, les différents services d'aide aux détenus et de nombreuses asbl, dont ADEPPI.

#### 1.2 Présentation de l'asbl ADEPPI

L'ADEPPI est une asbl créée en 1981, qui organise des cours et des activités culturelles en prison. Ces cours sont généraux (alphabétisation, français, mathématiques, culture générale, anglais,

---

3 Guides d'entretien en annexe.

4 Règle 28.1 : « Toute prison doit s'efforcer de donner accès à tous les détenus à des programmes d'enseignement qui soient aussi complets que possible et qui répondent à leurs besoins individuels tout en tenant compte de leurs aspirations. »

Règle 28.4 : « L'instruction doit, du point de vue des régimes carcéraux, être considérée au même titre que le travail et les détenus ne doivent pas être pénalisés, que ce soit financièrement ou d'une autre manière, par leur participation à des activités éducatives ».

informatique, gestion...) ou plus professionnels (électricité, horticulture, cuisine...) en partenariat avec la Promotion Sociale. Enfin, des modules existent pour passer le permis de conduire, le brevet de secouriste... En ce qui concerne le domaine culturel, l'asbl met en place des ateliers d'écriture, d'arts plastiques, une initiation à la gestion de conflits, un atelier percussions... et publie aussi *Oxygène*, le journal des détenus.

Les activités de l'ADEPPI concerne les prisons bruxelloises (Saint-Gilles, Forest, Berkendael) et wallonnes (Namur, Tournai, Ittre, Marneffe, Huy, Andenne, Mons, Nivelles).

L'ADEPPI est subventionné par la région bruxelloise, la région wallonne (Centre d'Insertion Socio-professionnelle, FOREM), la fédération Wallonie-Bruxelles (Éducation permanente) et le Fonds social européen.

ADEPPI souhaite développer la possibilité d'accéder aux formations et aux activités culturelles pour ces populations marginalisées. L'objectifs de ses missions est donc d'améliorer l'estime de soi, les capacités relationnelles du détenu... tout en mettant en place un projet d'insertion social cohérent.

L'équipe des travailleurs d'ADEPPI se compose de 33 personnes, qui sont pour la grande majorité des professeurs (sauf pour la comptabilité et l'entretien des locaux). En plus de leur travail d'enseignants, ceux-ci effectuent aussi des mandats d'une durée d'un an renouvelable : responsable prison, coordination, gestion des achats, gestion des dossiers de subventions, gestion administrative du personnel, responsable du journal, etc. L'asbl est gérée en auto-gestion, toute décision est soumise au vote de l'ensemble de l'équipe lors des réunions hebdomadaires.

### 1.3 Marche à suivre pour être inscrit au cours ADEPPI

Cet élément est important à connaître pour savoir dans quel cadre institutionnel les élèves suivent des cours. Le détenu qui souhaite suivre des cours en prison doit suivre toute une procédure, de la découverte de l'offre de cours au moment où il est assis dans la salle de classe.

Après avoir découvert l'existence/l'offre des cours proposés dans la prison (par les affiches, le bouche à oreilles,...), le détenu qui souhaite suivre ces cours adresse un rapport à la bibliothèque – la bibliothécaire étant celle qui prend en charge l'organisation logistique des cours, reporte les absences/présences des élèves, répond aux demandes particulières des professeurs (accès à la salle informatique par exemple) etc. Si le détenu a demandé précisément à suivre le cours de remise à niveau, il voit le professeur qui a le mandat « responsable prison ». S'il n'y a pas de demande particulière, il voit la responsable des orientations, qui lui donne une information générale sur tout



ce qui existe. Cette première rencontre permet de remplir le dossier FAFEP<sup>5</sup>.

Ce dossier FAFEP est constitué d'informations socio-économiques du détenu (éléments d'identité, statut socio-professionnel, diplômes réellement obtenus, langues, parcours de formation, parcours professionnel, parcours carcéral...) mais aussi de test(s) de niveau. Soit le détenu effectue un pré-test (connaissances basiques, pour évaluer la connaissance de la langue française par le détenu notamment) puis un plus long test (davantage sur le niveau du détenu, en mathématiques, culture générale et français), soit il effectue directement le second test. C'est surtout le niveau de français qui va déterminer l'acceptation en cours de remise à niveau (si le niveau est trop faible, le détenu est orienté vers les cours d'alphabétisation).

Ensuite a lieu un entretien de motivation, où l'on demande au détenu les raisons pour lesquelles ils souhaitent suivre des cours, et ce qu'il compte faire à sa sortie de prison. L'acceptation d'un nouvel élève se fait en concertation entre tous les professeurs donnant cours de remise à niveau à Andenne, puisque le détenu qui suit un cours de remise à niveau doit obligatoirement suivre les trois matières (mathématiques, français, culture générale). Le critère du niveau (outre la question de l'alphabétisation) n'entre pas réellement en ligne de compte pour l'admissibilité d'un détenu. En effet, la région wallonne (via le Centre d'Insertion Socio-professionnelle) met en place des critères de niveau, mais ADEPPI a droit à 10% d'exception : elle peut par exemple accepter un élève qui a un niveau supérieur aux humanités.

Le nouvel élève doit alors signer un contrat tripartite (entre lui, l'asbl, et l'administration pénitentiaire) et le règlement interne aux formations de la prison<sup>6</sup>. Si le détenu n'a pas été réorienté (vers des cours d'alphabétisation ou les cours de Promotion sociale (anglais, soudure, gestion...)) et qu'il a obtenu l'autorisation de l'administration pénitentiaire pour suivre des cours, il peut à présent y assister.

L'administration pénitentiaire peut refuser qu'un détenu suive un cours pour des raisons de sécurité : par exemple un détenu pédophile (problèmes avec les autres détenus), ou deux complices dans la même salle de cours peuvent se voir refuser l'accès. Un des éléments à garder en tête tout au long de la lecture de cette étude est que la question de la sécurité prime toujours.

Les détenus qui suivent des cours sont rémunérés (soit par le FOREM soit par la prison) à raison d'environ 60 centimes par heure de cours suivie (ce qui fait une trentaine d'euros par mois). Malgré ce qui est indiqué sur le contrat («L'établissement pénitentiaire s'engage à permettre le cumul d'une formation avec un travail »), il existe une concurrence entre travail et cours à Andenne car les détenus qui souhaitent travailler dans les ateliers l'après-midi ne peuvent pas suivre des cours

---

5 Fédération des Associations pour la Formation et l'Éducation en Prison.

6 Cf. annexe.

et inversement.

Quand l'élève suit les cours assidûment et réussit son module, il obtient le CEB (s'il souhaite passer cet examen et le réussit) ou une attestation de suivi de cours.

## **2. Contexte empirique : description ethnographique**

Le terrain est la prison d'Andenne. Cette dernière est une maison de peines à régime fermé, occupée depuis 1997. La grande majorité des détenus y séjournent pour des peines de prison supérieures ou égales à trois ans.

Le bâtiment se compose de quatre étages divisés en trois ailes. Les cellules sont pour la plupart individuelles. Une salle de body et un atelier de 4000 m<sup>2</sup> (conditionnement de produits, préparation de commandes, soudure, peinture, ...) existent également. Les conditions de vie dans la prison d'Andenne sont plutôt meilleures que dans d'autres prisons plus anciennes : bon accès aux douches pour les détenus, local dédié pour les cours, local informatique,...<sup>7</sup>

### **2.1 L'observation**

L'observation a eu lieu principalement durant les heures de cours, plusieurs jours par semaine : le mardi (français le matin, mathématiques l'après-midi), le mercredi matin (français ou informatique, dans mon cas je n'ai assisté qu'à des cours de français) et le jeudi toute la journée (culture générale). Ces cours font partie du module qui s'étend de septembre à décembre. Les cours durent deux heures environ, et ont lieu dans la salle 3B de la prison.

Cette salle est assez étroite et se compose comme suit : un bureau, une armoire, un tableau blanc, et un écran de télévision, avec en face six tables de deux personnes disposées « en rang ». Les fenêtres donnent sur les préaux individuels. Au mur sont collées certaines affiches, comme une carte du monde, un panneau rappelant les règles d'orthographe ou encore des photos de détenus lors d'activités organisées par l'ADEPPI.

Avant de commencer les cours, le formateur passe systématiquement par le poste central de surveillance, où un agent pénitentiaire lui donne la liste des détenus, afin de pouvoir noter les présences. Ensuite, les détenus sont appelés au 3B au microphone. Ils arrivent donc un par un dans la salle de cours, s'installent, et signent la feuille de présence. Les détenus serrent la main au professeur et à moi-même. L'agent qui se situe dans cette aile (l'agent de section) informe - la

---

<sup>7</sup> Cf. SCHOENAERS, Frédéric sous la direction de. « Activités d'enseignement et de formation en prison : état des lieux en Communauté française ». Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, 2009.

plupart du temps - le formateur des absences de certains détenus (refus, maladie, extraction, punition).<sup>8</sup>Le cours peut alors commencer.

Le déroulement d'un cours varie quelque peu d'un formateur à l'autre, mais le plus souvent on retrouve le schéma suivant (pas toujours dans le même ordre) : le cours commence parfois avec un rappel de ce qui a été vu au cours précédent. Les détenus s'attellent à leurs feuilles d'exercice, le formateur passe dans les rangs pour corriger et aider ceux qui ont des difficultés. Parfois la correction se fait au tableau. Une pause de dix minutes a lieu en milieu de cours, pause pendant laquelle les détenus discutent entre eux, jouent à des jeux de société, ou en profitent pour s'entretenir avec le professeur. En fin de cours, il arrive que le formateur mette en place un jeu de société avec les élèves (souvent en rapport avec le contenu du cours : en mathématiques, « Des chiffres et des lettres » sans les lettres, en culture générale, « Monsieur je sais tout » etc.). A la fin du cours, les élèves rassemblent leurs affaires (stylos et farde), et quittent la salle de classe dès que l'agent de section a donné son accord (parfois il faut attendre que les mouvements soient terminés). Pendant ces séances d'observation, je m'assois au fond de la salle, seule à une table le plus souvent.

## 2.2 Les entretiens

Les entretiens ont commencé deux semaines après ma première entrée en prison. A l'heure du cours, un des détenu « se détache », et nous allons dans la salle 3C, qui est la salle informatique située dans l'aile d'à côté.

Au début de l'entretien, je fais lire un document au détenu qui réexplique ma démarche (cette démarche avait déjà été expliquée en cours), et qui garantit un anonymat complet. Je demande alors au détenu s'il a des questions par rapport à ces informations, et si nous pouvons commencer. L'entretien n'est pas enregistré. Bien que j'aie obtenu l'autorisation de l'administration pénitentiaire pour entrer avec un dictaphone, les détenus sont plus réticents à parler que lorsque je prends des notes. J'ai donc décidé de ne pas enregistrer. A la fin de l'entretien (la durée des entretiens a varié de 30 minutes à presque deux heures), le détenu et moi-même retournons dans la salle de cours. Parfois, le détenu me pose quelques questions personnelles. Au total, je me suis entretenue avec six détenus.

J'ai également effectué des entretiens avec les professeurs de la prison d'Andenne que j'avais accompagnés pour mes observations (au nombre de trois). Ces entretiens ont eu lieu au siège de

---

<sup>8</sup> Lors de mes observations/entretiens, le nombre d'étudiants présents a varié entre deux et neuf.

l'association. Celui-ci se situe au troisième étage d'un immeuble à Saint-Gilles. L'espace de travail est composé de deux bureaux (dont l'un est occupé par les personnes de la compatibilité) puis d'un open-space avec plusieurs postes de travail et un espace de réunion. Accolé à cet open-space se situe « l'aquarium » (salle vitrée) où se sont déroulés les entretiens. Sur le même étage se situe le siège de l'asbl APRES, qui s'occupe de la réinsertion sociale et professionnelle des personnes incarcérées. Ces entretiens ont eu lieu un vendredi après-midi, après la réunion du matin. En effet, c'est le seul jour de la semaine où les enseignants de province sont réunis.

### 2.3 Sensations

De l'entrée de la prison à la salle de cours, il faut franchir plus d'une dizaine de portes et de grilles. Avant d'ouvrir une nouvelle grille, la précédente doit être correctement fermée. A ma première entrée en prison, l'image d'un labyrinthe est celle qui me vient en premier. Ce parcours que l'enseignant fait machinalement me paraît toujours compliqué, et ce même après un mois passé en prison.

La sensation d'être observée en permanence est également très présente : observée par le poste de surveillance, qui contrôle via des caméras de surveillance l'ouverture et la fermeture des grilles, mais aussi par les agents présents physiquement, en nombre, qui semblent se demander parfois ce qu'une jeune femme fait là, et également par les quelques détenus croisés dans les couloirs (notamment ceux qui font le ménage). Cette surveillance constante rend l'atmosphère lourde, pesante.

L'entrée en prison, avec le passage du portique de sécurité, renforce cette sensation d'être une intruse, d'être étrangère à cet univers : les agents pénitentiaires qui regardent longtemps mon passeport pour le conserver le temps de ma présence sur les lieux, encodent les informations nécessaires, prennent ensuite une photo de moi derrière une vitre (au début), regardent attentivement ce que j'ai dans mon sac... pour enfin fabriquer le badge qui me servira à entrer dans le bâtiment. La prison est un lieu où tout est surveillé, tout est soupçonné. Certains font des blagues sur mon nom de famille (« *Ah mais ici il n'y en a pas Mademoiselle !* » « ? » « *Pas de Calais !* ») ... les agents pénitentiaires ont parfois l'air de s'ennuyer profondément.

Avant d'entrer dans la salle de classe, j'ai vue sur le couloir des cellules des détenus. Je ne peux pas pénétrer au-delà de cette grille. Ce que j'en vois se réduit donc aux portes des cellules munies de petites fenêtres, ou à ce qu'il y a dans ce couloir. Un jour, une terrasse improvisée a été aménagée, avec table et chaises pour prendre le café.

Dans la salle de classe, l'atmosphère est différente. Seuls les barreaux aux fenêtres et les bruits rappellent le lieu. Les barreaux sont d'ailleurs un des éléments qui m'a le plus marquée, même si je m'y attendais : ne pas pouvoir regarder dehors sans voir des barreaux est quelque chose de très pénible.

De la salle, on peut entendre les grilles s'ouvrir et se fermer au gré des mouvements de détenus, ainsi que quelques discussions entre des détenus et l'agent de section, et les cris des pigeons. Les oiseaux, en nombre au bord de la fenêtre, représentent d'ailleurs un fléau pour les enseignants qui se sont déjà plaints auprès de l'administration des déjections retrouvées parfois sur les tables. La situation s'est améliorée (la salle est toujours parfaitement propre à notre arrivée) mais les pigeons sont encore là, roucoulant juste à côté des élèves. Je n'ai pas dénoté d'odeur particulière dans le bâtiment, si ce n'est une odeur de nourriture aux heures de repas, rappel assez désagréable de la cantine scolaire.

Les détenus portent tous un uniforme beige, les agents pénitentiaires bleu foncé. La prison paraît être un univers où tout se ressemble, où les personnes deviennent des numéros (d'écrou). Les discussions informelles entre détenus et agents pénitentiaires atténuent un peu cette impression de déshumanisation.

En réalité, après quelques temps en prison, on croit en connaître et maîtriser les valeurs, les codes, les lois. Ce n'est pourtant pas le cas : le dernier jour de ma présence en prison, la bibliothécaire m'a fait remarquer que j'avais quitté la salle 3C pour rejoindre la 3B pendant un changement de pause des agents pénitentiaires, opération à éviter absolument. L'univers de la prison est complexe car rien n'est pensé de la même façon que dans la société civile.

## V. ANALYSE

L'analyse se décompose en deux parties : d'abord, une étude statistique succincte, qui met en évidence les différences entre la population totale et la population carcérale, selon certaines variables sociologiques (sexe, âge, niveau scolaire, état civil, nationalité). Ensuite, une analyse qualitative plus centrée sur la relation pédagogique enseignant-élèves proprement dite et qui s'appuie sur l'observation et les entretiens menés à la prison d'Andenne.

### 1. Étude quantitative : qui sont les élèves ?

Suite à la demande d'ADEPPI, cette étude quantitative tente de donner une image de qui sont les élèves, et plus généralement les détenus<sup>9</sup>. Toutes les données sur la population proviennent des sites statbel et eurostat<sup>10</sup>, les données pour les détenus proviennent de la base de données ADEPPI.

La comparaison avec le travail effectué par Xavier Jadoul et Daniel Wagner en 2011 est délicate car ici toute la population de la base de données a été prise en compte, contrairement à l'étude de 2011 qui était basée sur un échantillon de 700 détenus. De plus, je ne connais pas très précisément les critères qui ont été utilisés dans cette étude (par exemple comment a été construit l'échantillon) et je n'ai pas forcément utilisé les mêmes critères pour la population qu'en 2011 (pour le niveau scolaire notamment). La comparaison est donc difficile.

Par ailleurs, il faut prendre en compte que la base de données ADEPPI comporte un certain nombre d'erreurs. En effet, chaque professeur remplit la base de données informatique selon ce qu'a dit le détenu lors de l'entretien, il y a donc une étape de formalisation importante (le professeur doit choisir une case à cocher) dont il faut tenir compte.

Néanmoins, il me semble que cette étude quantitative succincte n'est pas inutile pour autant car elle permet de donner une idée de la population des élèves, et de la population carcérale en général. Lorsque la colonne prison dépasse la courbe moyenne de la population belge, cela indique que l'on est en présence d'un facteur aggravant le risque d'être incarcéré.

En ce qui concerne l'étude sur l'origine sociale des individus, je livre ici les quelques résultats bruts car le nombre réduit de données récoltées ne m'a pas permis d'en faire une analyse satisfaisante dans le temps imparti.

---

<sup>9</sup> En effet, puisqu'il n'existe pas de critères d'âge, de sexe, de niveau, de nationalité ou encore d'état civil pour accéder à un cours ADEPPI, nous pouvons légitimement étendre ces résultats à toute la population carcérale.

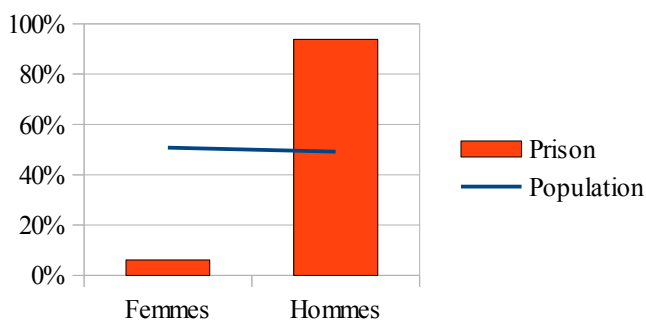
<sup>10</sup> Sites : <http://statbel.fgov.be/> <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>

## 1.1 Caractéristiques générales

### Le sexe

(Données de 2013)

|               | Population | Prison        |
|---------------|------------|---------------|
| Femmes        | 50.80%     | 6.20%         |
| <b>Hommes</b> | 49.20%     | <b>93.80%</b> |

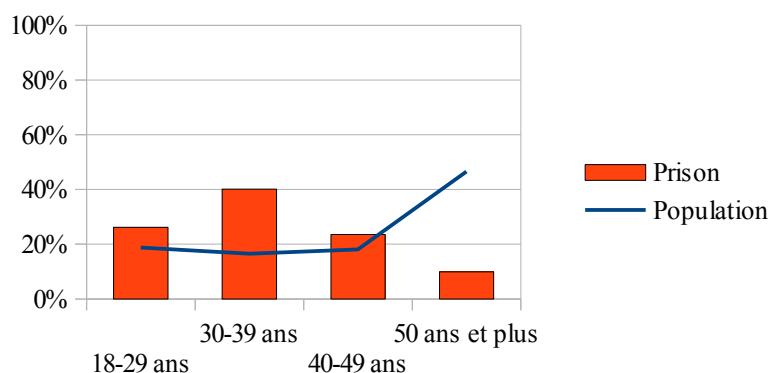


Le sexe est la variable sociologique la plus discriminante en matière de prison : les détenus sont en majorité des hommes. Les raisons sont à rechercher dans le fonctionnement du système pénal. En effet, tout au long de la chaîne pénale s'effectue un tri qui désavantage les hommes, et ce à chaque maillon (arrestation, condamnation, incarcération etc.). En outre, il existe une différence de tolérance envers les pratiques déviantes masculines et féminines : par exemple, les agressions sexuelles, le plus souvent commises par des hommes, sont plus sévèrement sanctionnées qu'auparavant.

### L'âge

(Données de 2013)

|                  | Population | Prison        |
|------------------|------------|---------------|
| <b>18-29 ans</b> | 18.80%     | <b>26.20%</b> |
| <b>30-39 ans</b> | 16.50%     | <b>40.10%</b> |
| <b>40-49 ans</b> | 18.10%     | <b>23.50%</b> |
| 50 ans et plus   | 46.60%     | 9.90%         |
| Inconnu          | 0.00%      | 0.30%         |



Nous voyons sur le graphique que la majorité des élèves ADEPPI (donc des détenus) est âgée de moins de 50 ans, ils ont en majorité entre 30 et 39 ans. Néanmoins, les études statistiques sur l'évolution de l'âge moyen des détenus<sup>11</sup> montrent que la tendance est au vieillissement de la population carcérale, dû entre autres à l'allongement des durées de détention, l'augmentation de la

<sup>11</sup> In COMBESSIE, Philippe. *Sociologie de la prison*. Paris : La Découverte, 2009.

répression des infractions à caractère sexuel (qui concerne souvent des hommes plus âgés), le volontarisme de la politique pénale pour limiter l'entrée en prison de jeunes adolescents...Ce vieillissement de la population carcérale pose des problèmes aux prisons qui n'ont pas forcément été conçues pour accueillir ce public, plus touché par les problèmes de mobilité et de santé en général.

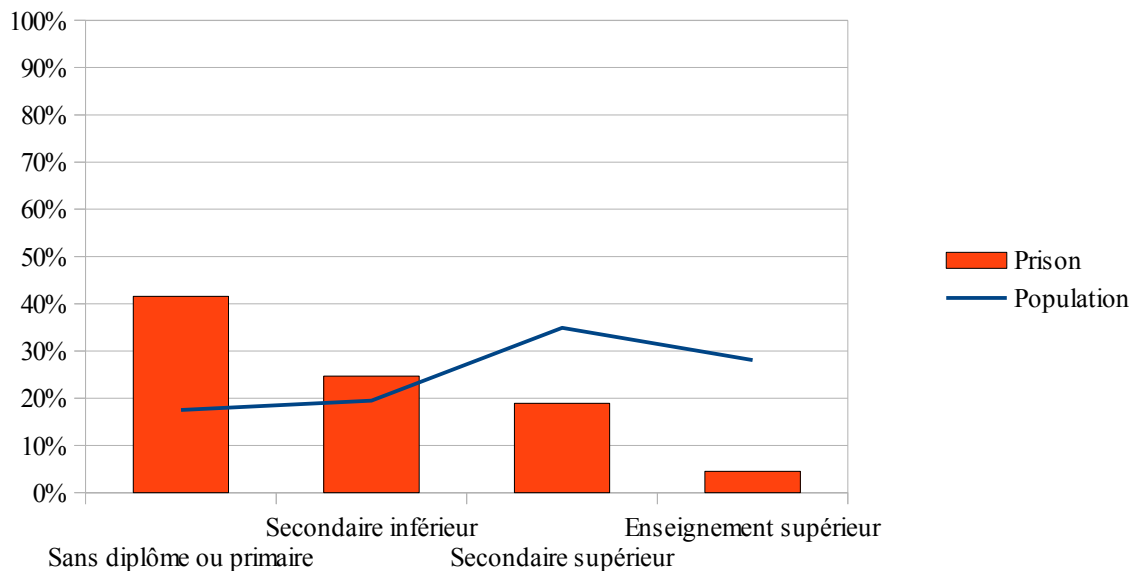
### Le niveau scolaire

*(Données issues de l'enquête Forces de travail de 2013. Il s'agit de la population âgée de 15 ans ou plus, le niveau scolaire désignant ici le niveau de diplôme le plus élevé obtenu. Pour la population carcérale, il s'agit du « diplôme réellement obtenu » de la fiche FAFEP)*

|                                 | Population | Prison |        |
|---------------------------------|------------|--------|--------|
| Sans diplôme                    | 17.50%     | 13.20% | 41.60% |
| Primaire (CEB)                  |            | 28.40% |        |
| Diplôme de secondaire inférieur | 19.50%     | 24.70% |        |



|   |        |        |
|---|--------|--------|
| Diplôme de secondaire supérieur                   | 34.90% | 18.90% |
| Diplôme d'enseignement supérieur ou universitaire | 28.10% | 4.50%  |
| Inconnu   | 0.00%  | 10.30% |



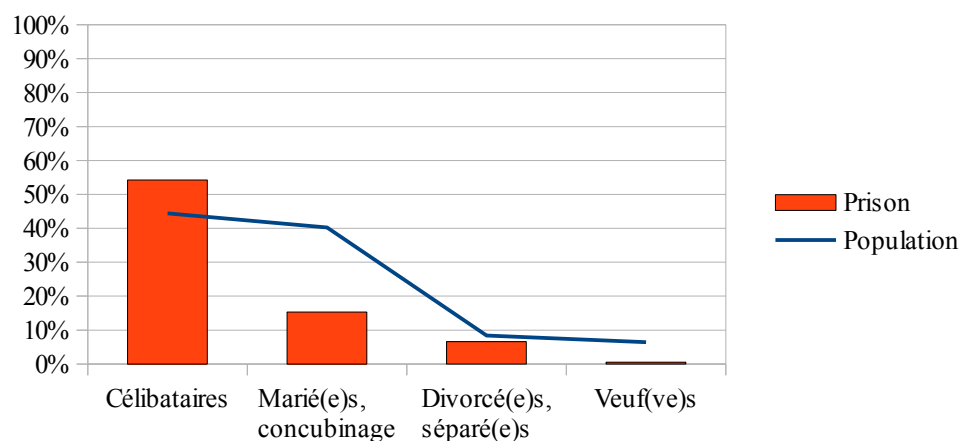
La majorité des détenus ont un niveau scolaire faible, voire très faible (analphabètes). Cela s'explique par les parcours scolaires souvent chaotiques des individus.

### L'état civil

(Données de 2011)

|              | Population | Prison |
|--------------|------------|--------|
| Célibataires | 44.40%     | 54.20% |

|                            |        |        |
|----------------------------|--------|--------|
| Marié(e)s,<br>concubinage  | 40.20% | 15.30% |
| Divorcé(e)s,<br>séparé(e)s | 8.40%  | 6.60%  |
| Veuf(ve)s                  | 6.40%  | 0.50%  |
| Inconnu                    | 0.60%  | 23.40% |



Nous constatons ici que le fait d'être célibataire augmente pour un individu le risque qu'il se retrouve un jour derrière les barreaux. Les détenus sont en effet plus souvent désaffiliés<sup>12</sup> sur le plan familial que la population belge, que ce soit au niveau du conjoint ou au niveau de la présence des parents. Les entretiens ont par exemple montré beaucoup d'individus qui ont connu des problèmes familiaux durant leur jeunesse (divorce, décès, violences, abandon...). Néanmoins, ces chiffres ne signifient pas que nous avons ici affaire à des loups solitaires, car les détenus sont pour beaucoup insérés dans des réseaux de sociabilité informels.

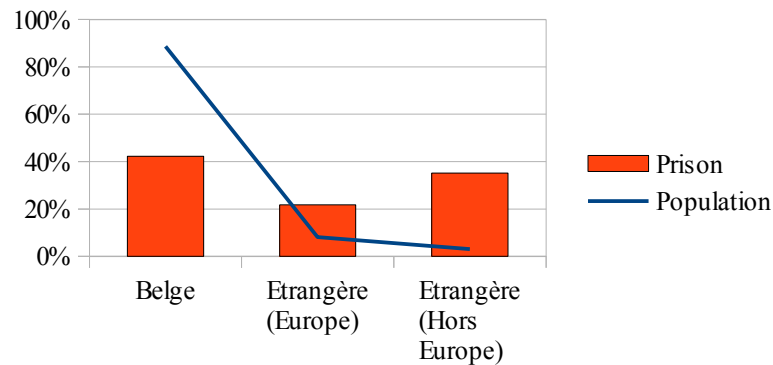
### La nationalité

(Données de 2013)

|       | Population | Prison |
|-------|------------|--------|
| Belge | 88.70%     | 42.30% |

<sup>12</sup> Terme de Robert Castel, qu'il définit comme « le décrochage par rapport aux régulations à travers lesquelles la vie sociale se reproduit et se reconduit » (*La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009)

|                                   |       |        |
|-----------------------------------|-------|--------|
| Etrangère (Europe)                | 8.10% | 21.70% |
| Etrangère (Hors Europe)           | 3.00% | 35.10% |
| Autre (inconnue, apatride, autre) | 0.20% | 0.90%  |



Le fait d'être de nationalité étrangère, et notamment extra-européenne, augmente fortement le risque d'être incarcéré pour un individu. Comment expliquer la surreprésentation de cette catégorie ?

D'abord, on trouve, parmi les étrangers, une part importante d'hommes, jeunes, célibataires et d'un niveau scolaire faible : ce qui, on l'a vu, aggrave le risque de se retrouver en prison pour un individu.

De plus, l'allongement de la durée moyenne de détention n'est pas la même en fonction des différentes nationalités (par exemple, elle est de 2,4 mois pour les Belges et de 3,4 mois pour les Marocains). Cet allongement s'explique par l'évolution de détermination de la peine et l'évolution des pratiques de libération anticipée. Le système pénal accorde par exemple moins de libération conditionnelle pour les détenus de nationalité étrangère, par peur d'un éloignement du territoire national. De même, les personnes de nationalité étrangère représentent une part très importante des personnes en détention préventive (car elles sont perçues comme étant plus susceptibles de se soustraire à la justice). Enfin, les étrangers sont souvent plus surveillés et contrôlés par les forces de police.<sup>13</sup>

<sup>13</sup> Cette question a été longuement étudiée par Fabienne BRION et al., dans *Mon délit ? Mon origine; criminalité et criminalisation de l'immigration*, Bruxelles : De Boeck, 2001.

Pour chacune des variables, il faut donc prendre en compte ce qui a lieu avant l'incarcération : la législation et sa fabrication, les pratiques des forces de police... Autrement dit, la criminalisation primaire (processus d'élaboration de la loi pénale), la transgression des lois et la criminalisation secondaire (fonctionnement du système pénal) sont un ensemble d'éléments à considérer pour donner une interprétation solide des statistiques criminelles.

### 1.2 Origine sociale des élèves

Lors de mon stage, j'ai rencontré un ancien travailleur d'ADEPPI qui avait participé à l'étude statistique de 2011, et qui était intéressé par mon étude. Celui-ci m'a proposé d'effectuer une courte enquête sur l'origine sociale des élèves ADEPPI. Cette idée m'a paru intéressante, j'ai donc demandé aux professeurs de demander à leurs élèves respectifs la profession de leurs parents et me transmettre les informations. Néanmoins, les conditions de récolte de ces données, la difficulté de poser cette question à des détenus dont les parcours familiaux sont souvent complexes (certains détenus ne connaissent pas la profession de leurs parents par exemple), le refus de certains enseignants ou détenus de poser la question/d'y répondre...ont fortement limité le nombre de réponses *in fine* (18 détenus ont répondu). Il est donc difficile d'établir une analyse sociologique d'un si petit nombre de données. Je transmets tout de même les résultats, qui vont dans le sens des statistiques nationales sur l'origine sociale des détenus.

Les résultats obtenus sont les suivants : parmi les détenus qui ont répondu, on observe une majorité dont le père est ouvrier/artisan (Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat<sup>14</sup>), agriculteur, ou commerçant (Personnel de services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs). La mère est, dans la plupart des cas, soit femme au foyer (5), soit femme de ménage (5). Une seule personne se démarque avec un père qui travaillait dans l'administration et une mère médecin.

Ainsi, la plupart des détenus qui ont répondu sont, sans surprise, issus de la classe sociale défavorisée.

## **2. La relation pédagogique enseignant-élèves : analyse qualitative**

La relation pédagogique n'est pas un élément donné et stable. Celle-ci se construit au fil du

---

14 Nomenclature de l'Organisation Internationale du Travail.

temps et dépend de nombreux facteurs. Ainsi il est intéressant de l'analyser d'un point de vue temporel. Autrement dit, l'étude qualitative de la relation pédagogique va s'articuler autour de trois points. Premièrement, « l'avant », c'est-à-dire tout ce qui existe en amont de la relation pédagogique en elle-même : qui sont les élèves (et notamment leur parcours scolaire) et leurs motivations, et qui sont les professeurs. Il s'agit ici d'étudier un peu plus en profondeur les acteurs principaux de cette relation pédagogique. Deuxièmement, le « pendant » : comment cette relation pédagogique prend elle forme dans la salle de classe ? Comment se caractérise-t-elle ? Enfin, nous verrons brièvement l'impact de cette relation pédagogique et des cours en général sur la réinsertion des élèves (« l'après »).

### 2.1 Les enseignants

Les trois enseignants interrogés dans le cadre de cette étude ont tous suivi des études pour devenir instituteur(trice) primaire. Deux d'entre eux ont enseigné à l'étranger, et dans un cadre autre que celui de l'école classique (cours à domicile pour enfants malades, cours pour mineurs délinquants en Institution Publique pour la Protection de la Jeunesse (IPPJ)). Certains travailleurs de l'association ont également exercé en tant qu'éducateur de rue.

Les motivations pour enseigner en prison sont diverses, et vont de la simple curiosité de départ (il s'agit alors d'avoir une « *autre approche que celle des média* ») à un réel souhait de travailler dans le cadre spécifique de la prison. Les enseignants interrogés mettent néanmoins l'accent sur le « côté social » d'un tel enseignement. En effet, la reconnaissance des élèves est souvent plus grande que dans l'enseignement « classique », ce qui apporte une plus grande satisfaction personnelle aux enseignants : « *Ceux que tu arrives à mener au CEB, et ceux qui reviennent... il y a une certaine reconnaissance* ». Ainsi à la question « quelles sont les principales différences avec l'enseignement classique ? », une personne a répondu « *Ils [les élèves] sont plus heureux de me voir que si j'étais en primaire* ».

ADEPPI est reconnu comme une asbl œuvrant pour la réinsertion socioprofessionnelle des personnes incarcérées. Qu'en est-il réellement ? A la question « quel rôle joues-tu/penses-tu jouer dans la réinsertion des détenus ? », les réponses ont été les mêmes chez les trois enseignants. Ces derniers mettent en avant le contraste entre ce qui est dit en théorie et ce qui a lieu dans la pratique : « *au départ je pensais jouer un grand rôle, pour certains un exemple à suivre... mais c'est leur vie... il y en a qui retourneront en prison* ». On voit ici qu'il y a une certaine désillusion, voire une résignation chez les enseignants qui ont le sentiment d'être inutile sur le terrain, au quotidien.

## 2.2 Les élèves : parcours scolaire et professionnel

Les élèves présentent des parcours scolaires très disparates. Il me semble intéressant de les présenter rapidement pour pouvoir avoir une idée précise du public auquel ont affaire les enseignants :

- a fait ses primaires jusqu'en quatrième, mais a dû arrêter pour suivre ses parents qui voyagent beaucoup. Il arrête ses études en secondaire mécanique car il entre dans l'armée
- a fait ses classes primaires, puis quatre ans en électromécanique puis deux ans en électronique. Par manque d'argent, il arrête sa formation et commence à travailler à 20 ans
- a fait ses classes primaires, puis se dirige vers des études professionnelles en mécanique. Il arrête en cinquième, à 19 ans, car il entre en prison pour quelques mois. A sa sortie, les examens sont déjà passés, il n'est pas motivé pour recommencer l'année
- suit l'enseignement spécialisé car il ne parle pas français, puis réussit sont CEB. Après deux années en enseignement général, il se dirige en Techniques Sociales pour être éducateur, mais il arrête en cinquième, et entre dans la petite délinquance
- il va à l'école jusqu'à 15 ans, puis fait un apprentissage en mécanique automobile, mais n'obtient pas le diplôme, il entre en prison à 18 ans
- il fait ses classes primaires, puis cinq ans d'école professionnelle en menuiserie mais il ne termine pas sa cinquième année. Il change d'école, et reprend une cinquième année en charpente, mais cela ne lui plaît pas, il s'inscrit en tant que demandeur d'emploi.<sup>15</sup>

Même si ces parcours scolaires sont assez différents, nous pouvons voir que l'échec/le décrochage scolaire est un élément récurrent. Cependant, ce décrochage scolaire s'explique par des causes différentes : entrée dans la délinquance, entrée sur le marché du travail, entrée en prison... Dans beaucoup de cas, la situation familiale compliquée (parent(s) décédé(s), violences, manque d'argent...) a fragilisé le parcours scolaire de l'individu.

Par ailleurs, si les détenus ont tous suivi leurs classes primaires en totalité ou en partie, on voit que la différence de niveau entre les élèves est importante. Cet aspect peut parfois être difficile à gérer pour les enseignants, comme nous le verrons dans la seconde partie de l'analyse.

## 2.3 Les élèves : quelles motivations ?

La relation pédagogique ne se construit pas au hasard, chaque acteur de la relation y prend

---

<sup>15</sup> Un des élèves a suivi des études supérieures (architecture) mais il a refusé de m'accorder un entretien, donc je n'en sais pas plus sur son parcours scolaire.

part dans un objectif précis (explicite ou implicite, conscient ou non). Quelles sont alors les motivations des détenus pour suivre des cours en prison ?

La motivation la plus importante (en tout cas, celle qui est énoncée en premier par les détenus lors des entretiens) est de sortir de sa cellule, de ne pas rester enfermé. Les cours sont ici perçus comme une occupation au même titre que le sport par exemple : ils permettent aux détenus de ne pas rester dans leur cellule toute la journée. C'est d'autant plus vrai pour les détenus qui ne travaillent pas ou ne sortent que rarement : un des détenus m'expliquait par exemple qu'il ne sortait pas au préau (jugé trop dangereux à cause des règlements de compte entre détenus), ainsi les cours, avec le sport et le culte, constituent ses seules sorties de cellule. Cette dichotomie intérieur-extérieur est par ailleurs assez prégnante dans le discours des détenus : les cours permettent par exemple une « *ouverture sur le monde* », qui s'oppose à la fermeture du monde carcéral – fermeture avec le monde extérieur à la prison mais aussi à l'intérieur même de la prison, où tout est compartimenté, minuté.

Une autre motivation est celle de l'exercice mental que suscitent les cours : il s'agit d'« *entretenir le cerveau* », d'« *être actif* » (« *Mais si je ne fais pas ça, je vais faire quoi ? C'est un minimum* »). Néanmoins, l'apprentissage de nouveaux savoirs est à comprendre ici dans un sens particulier. En effet, les élèves qui suivent les cours de remise à niveau ont pour la plupart suivi une partie voire la totalité des classes primaires : ces cours sont donc davantage un rappel pour certains plutôt qu'un premier apprentissage – rappel qui leur évoque l'école lorsqu'ils étaient jeunes : « *c'est une très bonne chose, ça permet de revoir un peu ce que j'ai oublié dans le passé (...) replonger un peu dans ces bonnes choses qu'on a oublié, garder les notions, rester avec de bonnes connaissances... ne pas sortir plus bête qu'on est entré* ». On peut percevoir ici une certaine nostalgie de leur scolarité, ou plus généralement de leur vie avant l'incarcération. Cet exercice mental, s'il permet aux élèves de s'approprier/se réapproprier certaines connaissances, participe aussi au développement de l'estime de soi : un détenu m'expliquait par exemple qu'il éprouvait une certaine satisfaction car d'autres détenus lui demandent de l'aide pour écrire des lettres. En effet, en prison, que ce soit avec l'extérieur ou avec l'administration pénitentiaire, l'écrit est le mode de communication privilégié : les détenus qui sont alphabétisés et ont un niveau de français correct jouissent donc d'un atout considérable voire d'un certain pouvoir.

L'utilité des cours, selon les détenus, n'est pas souvent une utilité à long terme (en termes de réinsertion sociale par exemple) : certains suivent les cours de remise à niveau car cela va les aider pour ensuite suivre plus facilement un cours de gestion par exemple. La possibilité d'obtenir le CEB ou une attestation de suivi en fin de module par exemple n'apparaît pas comme une motivation *a priori* pour les élèves, mais plutôt comme un avantage connexe. Cela est moins vrai pour des

diplômes plus « professionnels » comme celui délivré pour le cours de gestion, cours qui est très attendu par certains élèves.

Sortir de cellule pour suivre un cours, c'est également être avec d'autres personnes, rompre la solitude, discuter avec des codétenus et des personnes extérieures à la prison. Un des enseignants interrogés explique cette importance du lien social en parlant de « *bulle d'oxygène, comme un espace-temps en dehors de la prison* » : cela est assez manifeste pour un observateur extérieur. En effet, une fois dans la salle de classe, il m'est arrivé d'oublier que nous étions au sein d'une prison, tant tout se passait comme dans une école classique : les élèves qui se passent parfois les feuilles d'exercice, les bavardages sur les bruits de couloir et autre, l'entraide entre voisins de table, les rappels à l'ordre de l'enseignant... même si les barreaux aux fenêtres ramènent vite à la réalité du lieu. Au delà du fait « *d'être avec les copains* », les élèves sont également en contact avec quelqu'un du monde extérieur : « *le contact qu'on a avec eux, c'est quelque chose qu'ils n'ont pas avec les agents (sécuritaires) ou les détenus [risque de conflits important, niveau intellectuel plutôt bas]* ». Les remarques de certains élèves vont dans le même sens : « *ça nous change du monde carcéral* ».

Les cours peuvent aussi être une manière pour le détenu de montrer qu'il « *se tient à carreaux* » : en effet, avoir suivi des cours en prison est un atout pour le dossier carcéral du détenu, et donc pour un éventuel aménagement de sa peine. Il est intéressant de remarquer que les élèves n'ont, la plupart du temps, pas évoqué cette raison lorsque je leur ai posé la question « pourquoi suivez-vous des cours en prison ? » mais lors de ma question sur ce qu'implique le fait d'être étudiant en prison. Les avantages matériels liés aux cours (« *on a plus de liberté, on peut avoir un PC, on peut acheter des livres, et la prison participe si on sait prouver que c'est pour les cours* ») n'ont pas non plus été évoqués lors de ma première question. On peut penser ici que pour les élèves, il est délicat de dire qu'on suit des cours dans une optique purement utilitaire, intéressée.

Le fait de suivre des cours en milieu carcéral présente aussi des avantages « inattendus »<sup>16</sup> : un détenu m'explique par exemple que « *les détenus condamnés pour pédophilie restent cloîtrés, parce que sinon ils se font agresser (...) moi, je vais en cours, je fais du sport, je vais au culte, les détenus me voient beaucoup dans les couloirs* ». Les déplacements au sein de la prison, au regard de tous, permettent ainsi de « montrer patte blanche » aux autres détenus, dans un milieu où il existe une forte hiérarchie des détenus suivant le type de délit commis. C'est d'autant plus vrai pour les détenus plus âgés, souvent soupçonnés d'emblée d'être des pédophiles. On voit ici l'importance de la

---

16 Inattendus pour un observateur extérieur qui ne connaît pas le fonctionnement (formel et informel) du monde carcéral, et peut-être aussi pour les enseignants car aucun ne m'a cité cet élément.



représentation de soi et des stratégies de présentation en milieu carcéral : dans cet espace, se montrer prend un sens tout particulier et comporte des enjeux importants.

Enfin, le fait de suivre des cours est parfois un choix par défaut, de la part d'individus qui ne peuvent pas travailler (incapacité physique, ou incapacité pratique : pas assez d'offre pour toutes les demandes) ou ne veulent pas travailler : « *c'est mieux que les ateliers, le travail à la chaîne, c'est de l'esclavage* » : les cours apparaissent ici comme une activité plus digne que le travail, qui dégrade l'estime de soi de l'individu.

L'aspect financier, s'il a été évoqué par les enseignants<sup>17</sup>, n'a pas été cité en tant que tel par les élèves interrogés, la plupart m'ayant dit que même s'ils n'étaient pas payés, ils viendraient en cours. On peut penser que l'aspect financier joue néanmoins un rôle, notamment pour les détenus qui ne peuvent pas travailler et qui ne reçoivent pas d'argent de l'extérieur, car cela permet tout de même d'améliorer le quotidien - même si la somme d'argent perçue est relativement dérisoire. Cette remarque de Philippe Combessie à propos du travail en prison s'applique aussi pour notre objet d'études : « C'est que le travail en prison revêt une importance primordiale. Les journées passent plus vite quand on est occupé, les conditions de détention sont améliorées quand on peut acheter les produits vendus par la cantine et, surtout, les durées de détention peuvent être réduites grâce à deux arguments qui se complètent : avec ses revenus, même modestes, le détenu rémunéré peut commencer à payer dommages aux victimes ou amendes, et, avec son volontarisme au travail, il présente, dit-on, de bons « gages de réinsertion » ». <sup>18</sup>

Les motivations pour suivre des cours en milieu carcéral sont donc très différentes, les avantages liés pouvant être de différents ordres : social (sortir de cellule, discuter), matériel, symbolique (présentation de soi),... Les individus évoquent souvent plusieurs raisons pêle-mêle, sans forcément les classer par ordre d'importance. En réalité, la question du temps est essentielle. En effet, le temps est une composante très importante en prison, car chaque détenu attend le jour de la sortie, indubitablement, mais aussi car chaque activité est réglée par le temps. En bref, il s'agit pour les détenus de donner un sens positif au temps : « *je suis des cours pour éviter de perdre mon temps ... il n'y a que du temps perdu ici vous savez* ». Cela est d'autant plus vrai qu'à la prison d'Andenne les détenus purgent une peine souvent supérieure à trois ans.

---

17 Une des questions posées aux enseignants étaient de savoir quelles étaient, selon eux, les raisons pour lesquelles les détenus suivent des cours en prison.

18 In COMBESSIE, Philippe. *Sociologie de la prison*. Paris : La Découverte, 2009.

Ainsi nous remarquons dans la relation pédagogique étudiée la rencontre entre des intérêts parfois opposés : d'un côté, les enseignants, qui souhaitent préparer les détenus à une réinsertion réussie (logique d'utilité sociale) mais qui se heurtent à plusieurs obstacles que nous verrons par la suite, de l'autre, les élèves, qui viennent surtout pour sortir de cellule (logique d'occupation) et ne croient souvent pas beaucoup en leur réinsertion. Comment ces différentes motivations prennent place au sein du cours ? Comment la relation pédagogique se caractérise-t-elle dans la classe, et quels sont les obstacles auxquels doivent faire face élèves et enseignants ?

### **3. « Le pendant » : la relation pédagogique au sein de la classe**

#### 3.1 La définition de la relation

Comment les élèves et les enseignants définissent-ils cette relation ?

##### **Par les enseignants**

Dans la définition de la relation élève-enseignant, l'aspect social du travail d'enseignant en milieu carcéral est une fois de plus mis en évidence. Un des enseignants interrogés explique : « *On est prof, mais pas que ça. On a aussi une position de confident, ils ont besoin de nous. On est à la fois prof, assistant(e) social(e), et confident(e)* ». Ainsi l'enseignant en milieu carcéral a un triple statut. En effet, les détenus rencontrent bien souvent des problèmes administratifs : ils n'ont pas été payés à temps, ils n'arrivent pas à voir l'assistante sociale pour régler leurs problèmes de registre national.... Ils en parlent alors à l'enseignant, souvent à leur arrivée dans la salle de cours ou pendant la pause, et certains n'hésitent pas à montrer leur mécontentement et leur frustration face à la lenteur des procédures administratives en prison. L'enseignant devient donc souvent l'interlocuteur privilégié, car il peut prendre le temps d'écouter les élèves de façon directe (pas besoin de faire une demande écrite). Néanmoins, les enseignants sont souvent démunis face à ces situations car ils ne peuvent concrètement pas faire grand chose pour aider ces élèves dans leurs déboires administratifs. Ce statut « d'assistant social » est donc parfois difficile à gérer. De plus, le cours se fait en groupe réduit : souvent, lorsqu'un élève arrive de mauvaise humeur et exprime son mécontentement, les autres élèves expriment le leur également et l'ambiance générale est au découragement.

La position de confident est moins perceptible au premier abord car ces confidences n'en sont pas vraiment dans le sens où les autres détenus sont souvent présents dans la salle. Mais cela n'empêche pas les élèves de parler de leur vie, leurs enfants, leurs problèmes de santé, leurs visites... avec les autres élèves et avec les professeurs. La salle de cours est également un espace où les

élèves critiquent parfois l'administration pénitentiaire ou les agents pénitentiaires.

Les deux autres enseignants interrogés mettent plus en avant la relation d'égalité instaurée avec les élèves : « *Je suis sur un pied d'égalité avec les élèves* », « *J'ai une relation naturelle avec eux, c'est-à-dire que j'agis avec eux comme si je n'étais pas en prison, par exemple je peux m'énerver. (...) Dans le fond, les détenus apprécient qu'il n'y ait pas de méfiance. J'agis comme avec tout le monde* ». Ce dernier enseignant est par ailleurs celui des trois enseignants qui instaure le plus de distance avec ses élèves, par exemple en les vouvoyant (les élèves tutoient la plupart du temps l'enseignant et l'appellent par son prénom). Les tensions entre l'enseignant et les élèves sont d'ailleurs davantage manifestes dans ce cours, où l'enseignant doit souvent rappeler à l'ordre certains élèves, qui parlent parfois entre eux dans une langue étrangère par exemple. Un des détenus interrogés dit à ce propos : « *ça rappelle les bancs de l'école, le profil d'un prof qui tape sur la table* ». Certains reprochent à l'enseignant ce côté « scolaire ». Cette relation naturelle souhaitée par l'enseignant entre donc parfois en opposition avec les représentations des élèves. Un des élèves explique par exemple les tensions pendant le cours en arguant la spécificité du public : « *je sais qu'il y a un règlement à respecter qu'on signe mais t'es pas à l'université ici, les élèves vont réagir différemment* » : cela montre que le détenu s'attend à être traité différemment d'un élève « classique ». En effet, une des caractéristiques importantes de la relation pédagogique élève-enseignant en milieu carcéral est l'incertitude.

Cette incertitude concerne l'ensemble de la vie en prison : « l'incertitude liée aux décisions judiciaires se trouve vite relayée par des incertitudes plus strictement carcérales. La cohabitation forcée avec des codétenus qui vivent dans le même climat renforce le caractère imprévisible d'un voisinage potentiel de violence [Bottomley, 1994]. La dépendance mutuelle entre les détenus et le personnel de surveillance est également un facteur de trouble »<sup>19</sup> En cours, elle se traduit par l'incertitude de l'enseignant concernant le nombre d'élèves présents en cours, mais surtout leur attitude. En prison peut-être plus qu'ailleurs, l'enseignant ne sait pas comment l'élève va réagir : ainsi, il arrive qu'une remarque anodine de l'enseignant mette en colère un détenu. Or l'énervement d'un des élèves, dans un effectif réduit comme celui-ci, peut vite se transmettre aux autres.

### **Par les élèves**

Lorsque je pose la question de la relation pédagogique aux élèves<sup>20</sup>, ces derniers mettent d'abord en avant l'implication des professeurs, et leur reconnaissance envers eux : un des détenus

---

19 In COMBESSIE, Philippe. *Sociologie de la prison*. Paris : La Découverte, 2009.

20 « Comment définiriez-vous la relation que vous avez avec les formateurs ? Cette relation est-elle différente selon le professeur, pourquoi ? »

prend notamment l'exemple d'une autre prison : « là-bas, c'est le foutoir total... et les profs le savent donc ils s'en foutent / Qu'entendez-vous par là ? / Ben ils s'en foutent, ils donnent pas de feuilles ni rien (...) / Et ici ? / Ici, les formateurs sont là pour nous aider, il y en a qui se creusent la tête, bon évidemment, ils sont là pour le salaire mais il y en a qui se creusent la tête, qui nous réexpliquent quand on n'a pas compris... ». Ainsi les élèves remarquent l'investissement des professeurs, ce qui leur inspirent du respect envers eux. En général, les élèves comprennent la question de la relation pédagogique comme une question sur la relation affective qu'ils ont avec l'enseignant (pour schématiser, est-ce que l'élève s'entend bien avec l'enseignant ou non ? Ou même est-ce qu'il est un « bon élève ») : certains ont même paru étonnés de la question avant de répondre « c'est une relation très professionnelle » ou encore « il n'y a pas vraiment de relation... du respect, pas plus », « ça se passe bien, je viens pas pour emmerder le monde ». Les élèves interrogés ont eu du mal à répondre à cette question, ne définissant pas réellement la relation mais plutôt en jugeant de sa qualité – bonne en général.

### 3.2 Impact du sexe de l'enseignant sur la relation pédagogique

Enfin, le sexe de l'enseignant a un impact sur cette relation pédagogique. En effet, presque tous les élèves et tous les professeurs interrogés le remarquent, même si parfois ils ne savent pas expliquer ce qui change réellement. Quelle est alors cette différence ?

Tout d'abord, le milieu carcéral est un milieu très masculin : les détenus, ainsi que les agents pénitentiaires sont en majorité des hommes.<sup>21</sup> Les détenus apprécient donc être en contact avec une femme. Ainsi un élève explique : « ça change quelque chose mais je ne saurais pas dire quoi, le contact est différent (...) on a quand même besoin d'avoir des contacts féminins ». Cela explique peut-être le plus grand respect qu'impose l'enseignante : « on est plus rassurés (...) quand c'est une femme, les gens sont plus attentifs », à l'inverse, quand c'est un homme, « il y a toujours un rapport de force / Et pas avec une femme ? / Non, je ne pourrai jamais crier sur une femme par exemple » (élève). Les enseignants, de leur côté, remarquent aussi cette différence de comportement : « ils acceptent plus les critiques venant d'une femme car il n'y a pas de rivalité. La même remarque passe plus mal avec un homme ». La rareté du contact féminin en prison rend ce même contact d'autant plus « précieux » pour les détenus, qui remettent donc moins en cause l'enseignante. La parole paraît plus facile avec les enseignantes : ainsi un élève m'expliquait que selon lui, de façon générale, il est plus facile de parler à une femme qu'à un homme (« Ma psy par exemple, ben j'crois

---

21 Même si la proportion de femmes dans le personnel de surveillance est en croissance régulière depuis quelques années, les femmes restent minoritaires (elles représentaient 14% du personnel de surveillance en 2003). Données issues de COMBESSIE, Philippe. *Sociologie de la prison*. Paris : La Découverte, 2009.

*que si c'était un homme, je ne lui dirais pas 50% de ce que je lui dis ! »).*

Cet exemple montre bien qu'il ne faut pas négliger les facteurs strictement biologiques qui entrent en jeu dans la relation pédagogique. Ici, il est évident que le sexe de l'enseignant joue un rôle important dans le comportement des détenus à son égard, et donc modifie cette relation élève-enseignant.<sup>22</sup>

La position de l'enseignant en milieu carcéral est donc complexe ; tour à tour professeur, assistant social, confident, il est aussi vu parfois comme rival, ou même complice de l'administration pénitentiaire, notamment au début où la méfiance est de mise. Comment ces enseignants donnent-ils cours en prison ?

### 3.3 Donner cours en prison : quel contenu, quelle pédagogie ?

Étant donné l'effectif réduit, la différence de niveau des élèves, et le retard de certains dû à leurs absences répétées, les enseignants privilégient l'individualisation de leur enseignement. C'est le cas en mathématiques par exemple, où durant le cours, certains font des exercices de cours par correspondance (niveau plus élevé), et les autres font les exercices habituels mais chacun va à son rythme. L'enseignante passe dans les rangs vérifier si tout va bien et donner des explications. Néanmoins, cette individualisation reste limitée, et certains élèves reprochent la trop grande facilité de certains cours (« *J'ai été à l'école avant... le problème c'est que je viens ici et on m'apprend à/a !* »). Cela est aussi dû au fait que les élèves doivent suivre les trois cours (mathématiques, français, culture générale), certains, qui ont des facilités en mathématiques mais du retard en français doivent tout de même être présents aux trois cours.

Les cours en prison sont rarement des cours de type magistral avec l'enseignant qui parle et les élèves qui prennent des notes. L'interactivité est ici au cœur de l'enseignement. Le but étant également de ne pas démotiver les élèves en essayant de rendre les cours plus captivants. L'une des principales différences avec l'école classique est que les supports utilisés sont différents (il est parfois difficile d'amener certains éléments, notamment du matériel informatique, dans la prison). Dans le cours de culture générale par exemple, il est évidemment impossible pour les élèves de faire une « sortie de classe ». L'enseignant invite alors tous les ans des personnes extérieures afin de dynamiser le cours : un journaliste, un échange avec des adolescents ont déjà eu lieu par exemple. Il diffuse aussi parfois des documentaires ou reportages pour engager le débat (sur l'agriculture

---

<sup>22</sup> La question de l'impact de l'âge de l'enseignant n'a pas été posée. Lors de mes observations, je n'ai cependant pas remarqué de différences de comportement suivant l'âge des enseignants.

mondiale par exemple). Cette matière étant assez libre en termes de programme, l'enseignant choisit de prendre des thèmes en rapport avec l'actualité ou les questionnements des élèves. Chacun des enseignants essaie de prendre en compte l'avis des élèves et leurs goûts, et adapte son cours en fonction : en mathématiques par exemple, l'enseignante suit le programme du CEB mais utilise l'expérience des élèves pour les exercices (par exemple, certains ont travaillé dans le bâtiment, un exercice avec une surface de carrelage à calculer) : cela permet d'attirer l'attention des élèves, et de garder la relation pédagogique. En français, les élèves ont un livre (de leur choix) à lire, et ils doivent ensuite en faire un résumé et donner leur avis devant les autres élèves. Il s'agit une fois de plus de s'adapter au milieu carcéral : on ne peut donner pas tout à fait cours en prison de la même manière que dans une école classique. Par exemple, les élèves n'étudient que très peu dans leur cellule (car ils ne veulent pas ou ils ne peuvent pas, par exemple s'ils sont plusieurs dans une même cellule).

Bruno Milly<sup>23</sup> distingue deux pôles opposés sur la question du contenu des enseignements : les enseignants qui privilégient « l'acquisition de connaissances et la primauté du contenu » et ceux « qui insistent sur l'épanouissement et la primauté des intérêts de l'apprenant ». A travers ces exemples, il me semble que les enseignants observés font plutôt partie de la seconde catégorie. En effet, Bruno Milly la définit comme suit : « D'autres enseignants ont une vision très différente de ce que doit être le contenu des enseignements. Cette vision s'inscrit en complète rupture avec la vision précédente. Pour ces enseignants, l'enseignement est moins un contenu qu'un contenant ou un médium. C'est une conception proche d'une représentation de type pédagogue qui *exprime des choix plus centrés sur l'apprenant et sur le processus former où l'enseignant guide les élèves dans leurs apprentissages et prévoit des remédiations à leurs difficultés* (Blin, 1997,116) ou encore d'une logique pédagogique « libertaire » qui subordonne le choix des méthodes pédagogiques aux intérêts et aux motivations de l'élève, qui recherche avant tout *le développement et l'affirmation de la personnalité de chaque individu, quitte à ne pas respecter les contraintes scolaires* (Hirschhorn, 1993, 235). Cette vision se manifeste par exemple dans une plus large acceptation des discussions. Ces enseignants peuvent ainsi se servir des discussions que d'autres jugent extra-scolaires comme d'un matériau ou d'un médium de l'enseignement. Cet usage renvoie à une conception du « scolaire » très large, qui dépasse les limites classiques des programmes ou des manuels, qui privilégie l'appropriation sur l'assimilation des connaissances. ».

En effet, comme le dit un des enseignants, « *pour un professeur, ne pas dégoûter les élèves est l'objectif premier* ». Ainsi, utiliser le vécu des détenus, donc s'y intéresser, permet de limiter le

---

23 In MILLY, Bruno. « L'enseignement en prison : du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles », *Déviance et Société*, 2004/1 Vol. 28, p. 57-79.

plus possible l'absentéisme des élèves, de pérenniser cette relation pédagogique. Néanmoins, il ne s'agit pas ici d'adapter le programme scolaire classique à un public spécifique (d'autant plus que certains passent le CEB en fin de module, ils ont donc besoin d'un certain nombre de cours), mais plutôt d'adapter les méthodes utilisées pour enseigner ce programme.

### 3.4 La question de l'absentéisme

Une des questions de plus en plus problématiques pour les enseignants est la question de l'absentéisme. En effet, durant le mois passé en prison, le nombre d'élèves présents en cours a diminué sensiblement : au début du mois d'octobre, ils étaient souvent au moins cinq, mi-novembre, l'enseignant s'est retrouvé avec un ou deux élèves seulement à certains cours ! Pourtant, les enseignants tentent de retenir les élèves en mettant en place une pédagogie ouverte sur l'extérieur par exemple. Comment alors expliquer cet absentéisme ?

#### **Un parcours de désillusion et d'échecs**

Les enseignants expliquent cet absentéisme croissant par le découragement des élèves. En effet, leur motivation initiale est souvent plus faible que dans une école classique car ce sont des adultes : un enseignant m'explique ainsi que les adultes ont perdu l'émerveillement de la découverte et l'énergie que peut avoir un enfant. De plus, le parcours d'un détenu est souvent jalonné d'échecs (scolaires ou/et professionnels) : ce « *parcours de désillusion et de défaites* » fait qu'ils « *manquent de punch* ». Les élèves en prison semblent résignés quant à leur parcours de vie et leur capacité à se réinsérer à sa sortie : « *il n'y a aucune réinsertion parce que tout le monde s'en fout, l'assistante sociale s'en fout* ». Ils ne voient donc pas l'utilité des cours de remise à niveau, ce qui altère leur motivation à venir en cours. Les perspectives d'avenir leur apparaissent comme bouchées, et certains pensent même déjà à leur retour en prison (« *quand on retourne plusieurs fois en prison, c'est pas un accident de parcours... c'est un vice* »). Ainsi, bien que les cours aient lieu sur une base volontaire, la motivation des élèves dès le début des cours est parfois fragile.

#### **Le rôle des agents pénitentiaires**

Par ailleurs, cette motivation initiale est mise à mal par plusieurs facteurs. Tout d'abord, le comportement de certains agents pénitentiaires peut jouer un rôle dans l'investissement des élèves, et ce de deux manières différentes.

De manière strictement concrète d'abord : en effet, lorsque vient l'heure du cours, les détenus sont appelés via le microphone à se rendre dans la salle. Les agents de section, situé dans chacune des ailes de la prison, vont souvent toquer aux portes des détenus concernés. Néanmoins, certains ne

le font pas toujours : « *parfois ils ne nous appellent pas, je suis obligé de sonner* ». Ce même élève explique également que les détenus qui sont au bout des ailes sont parfois « oubliés ». De même, il est arrivé que les agents pénitentiaires annoncent qu'il n'y avait pas cours de la journée alors qu'il y avait cours l'après-midi. Ainsi, volontairement ou non, les agents pénitentiaires peuvent perturber le déroulement (pratique) des cours.

En outre, le discours de certains agents pénitentiaires peut également décourager certains élèves. Un jour, avant que les élèves n'arrivent (ils n'étaient que trois en cours ce jour-là), l'agent de section discute avec le professeur : « *C'est dingue quand même, ils n'ont que ça à faire (...) mais bon, si on peut en sauver un ou deux... ça vaut la peine (...) mais après ils disent qu'on met rien en place pour eux !* ». Beaucoup de détenus interrogés ont mis en avant ce type de critiques venant des agents, critiques qui prennent parfois la forme de « blagues » : « *T'as beaucoup étudié, t'es fatigué !* » (sur un ton ironique), « *T'es en prison, t'as le temps !* ». Ce type de discours, à force d'être répété, participe à la démotivation des élèves. Lors de l'entretien, un des élèves exprime ainsi son ressentiment, sa résignation en parlant d'une autre prison : « *Ils ne se rendent pas compte que ça nous forge* », puis de celle d'Andenne : « *On te motive pas beaucoup (...) on te force à baisser les bras, avec la force ou avec la psychologie... le système fait beaucoup pour faire baisser les bras aux gens* ». Les élèves et les enseignants qui soulignent cela expliquent ces comportements par deux principaux éléments : le travail supplémentaire que les cours engendrent pour les agents pénitentiaires (« *En général, ça les dérange un peu parce que ce sont des employés de l'Etat, donc ils se préconisent à ne rien faire. Or ça provoque des mouvements. Pour la direction aussi, c'est de l'organisation, ça les embête* », un élève) et leur conception de l'incarcération : en effet, certains considèrent l'enseignement (rémunéré) en prison comme un privilège et non un droit. « L'administration pénitentiaire privilégie le maintien de l'ordre et la logique sécuritaire, ce qui favorise la mise en place d'une éducation sous contrôle et sous contraintes. Il semble donc bien que ce qui est instauré, décrété comme un droit, est souvent considéré comme un privilège (qui peut alors être supprimé en cas de conflits par exemple). Parler du droit à l'éducation en prison n'induit donc pas nécessairement son application et les enseignants ont parfois bien du mal à le faire valoir (Milly, 2001). Ceci est d'autant plus vrai pour les détenus adultes, qui ne sont plus sous le coup de l'obligation scolaire, et plus particulièrement pour ceux qui souhaitent accéder à un niveau supérieur d'études. »<sup>24</sup> D'après les enseignants, cette idée est largement répandue dans la population : quand eux disent aux autres qu'ils enseignent en prison, « *le regard des autres, à l'extérieur, est parfois mauvais* », « *la plupart ne trouve pas normal que les détenus soient payés* » : ainsi donner des cours

---

24 In SALANE, Fanny. « Les études en prison : les paradoxes de l'institution carcérale », *Connexions*, 2013/1 n°99, p. 45-58.



en prison, à des individus payés pour les suivre, peut parfois poser problème chez les agents pénitentiaires et la population en général. On voit ici que la règle 106.2 issue des Règles Pénitentiaires Européennes (« Tous les détenus condamnés doivent être encouragés à participer aux programmes d'éducation et de formation ») est parfois loin d'être respectée.

Néanmoins, il ne faut évidemment pas faire des agents pénitentiaires une entité homogène, dans laquelle tous les individus agiraient de la même façon : tous les élèves et les enseignants interrogés mettent en avant qu'il y a différents types de comportement face à l'enseignement en prison. A l'inverse, certains agents pénitentiaires encouragent les élèves : par exemple, un agent pénitentiaire a lu le travail réalisé pour le CEB d'un élève, a corrigé les fautes, et certains agents l'ont félicité quand il a obtenu son diplôme. De plus, malgré ces critiques, les enseignants mettent en avant qu'Andenne est une prison plutôt ouverte à ce niveau-là, la majorité des agents ayant un regard positif sur le travail des enseignants. Pour schématiser, le comportement des agents pénitentiaires vis-à-vis des cours en prison peut donc se situer sur un continuum allant du désaccord jusqu'à l'encouragement, en passant par l'indifférence.

### **Les aléas du milieu carcéral**

Si le parcours scolaire et professionnel des individus et le comportement des agents pénitentiaires jouent sur la motivation des élèves, d'autres facteurs entrent en jeu. En plus des absences liées aux aléas de la vie carcérale (transfert dans une autre prison, placement en isolement, maladie, visites, rendez-vous...), il existe des facteurs personnels, notamment psychologiques, qui entrent en jeu. En effet, beaucoup d'élèves m'ont dit être absents pour cause de « *soucis personnels* » : l'un d'entre eux m'explique qu'il ne vient pas parce qu'il ne dort pas la nuit - la nuit étant le seul moment où il peut être tranquille car les surveillants n'ont pas le droit d'entrer dans les cellules. Ainsi venir en cours demande pour certains un effort physique, mais aussi psychologique (« *venir, ça veut dire aussi accepter ses difficultés* », un enseignant). De plus, la « contagion » est très forte dans le milieu carcéral : dès qu'il y a quelques absents, ou quelques changements d'emploi du temps, les absents se font plus nombreux.

### **Le risque du refus**

Le risque de cet absentéisme est que les élèves tombent dans une logique de refus. Corinne Rostaing<sup>25</sup> distingue en effet deux manières de vivre l'épreuve de la prison, manières qui se fondent

<sup>25</sup> In ROSTAING, Corinne. « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales* [en ligne], 2006, mis en ligne le 13 octobre 2009, consulté le 22 octobre 2014. URL :

sur le rapport au délit et à la sanction, et la « participation carcérale ». Les détenus étant dans une logique de refus « ont du mal à reconnaître l'acte qui les a conduits en prison et surtout la peine qui leur est infligée ; [ils] refusent de participer aux activités proposées ; [ils] considèrent le temps passé derrière les barreaux comme du temps complètement perdu et leur attitude oscille entre le retrait ou la rébellion ». Ainsi le risque pour ceux qui se découragent et abandonnent les cours est de paralyser toute tentative de réinsertion sociale future. De plus, cet absentéisme rend difficile pour les professeurs le suivi des élèves.

#### **4. « L'après » : quelle réinsertion pour les élèves ?**

##### *4.1 Rôle des enseignants dans la réinsertion des détenus*

La relation pédagogique entre les élèves et l'enseignant est une relation marquée par l'incertitude, ce qui la rend d'autant plus fragile et instable. Celle-ci reste néanmoins indispensable pour les élèves, dans le sens où elle constitue une ouverture sur l'extérieur, « une bulle d'oxygène » importante pour l'estime de soi des personnes incarcérées.

De plus, la désillusion des enseignants face à leur rôle effectif dans la réinsertion sociale du détenu est à nuancer. Certes les cours sont parfois davantage une activité occupationnelle qu'une activité où les détenus mettent en place un projet de réinsertion solide. Néanmoins, ces cours constituent le premier maillon de la chaîne de la réinsertion : « on lui a appris [au détenu] à être présent en cours si on ne lui a pas appris les maths ». En effet, suivre des cours oblige l'élève à se lever le matin par exemple, donc à avoir une contrainte horaire, contrainte qui existe dans le monde du travail.

En réalité, l'enseignant ne fait pas que transmettre un savoir de base purement scolaire, il permet aussi aux élèves de développer leur savoir-être, se socialiser. Dans un univers carcéral où les codes sociaux habituels sont bousculés, être poli, écouter les autres, sont des règles souvent rappelées par les enseignants lors des cours. L'éducation en prison permet donc, à sa petite échelle, d'augmenter l'employabilité des détenus en développant leurs connaissances et leurs compétences. Le savoir n'est pas seulement acquis via la relation pédagogique mais aussi dans la relation pédagogique.

#### 4.2 Quels projets pour les élèves ?

Mesurer l'impact réel des cours et de la relation pédagogique sur la réinsertion des détenus est très difficile, étant donné le manque de données statistiques sur les personnes anciennement incarcérées, et la complexité des facteurs qui jouent un rôle dans cette réinsertion. La question de « l'après » a tout de même été posée lors des entretiens, car elle permet d'avoir une idée sur les perspectives d'avenir des élèves. La priorité est donnée au travail par rapport à la formation, étant donné le besoin financier : retour à leur ancien travail ou dans l'entreprise familiale la plupart du temps. Néanmoins, plusieurs détenus ont exprimé l'envie de continuer une formation après leur sortie de prison, pour réaliser ensuite leurs projets : suivre une formation en cuisine pour ouvrir une chambre d'hôtes en France, obtenir un diplôme de gestion pour ouvrir un snack en Belgique, reprendre une formation en menuiserie, s'inscrire aux Beaux-Arts pour changer complètement de voie... Ces exemples montrent que la relation pédagogique, et plus généralement les cours suivis, donnent envie aux élèves de continuer sur cette voie, de penser leur réinsertion, de faire des projets. Ce qui est donc très positif.

## **VI. CONCLUSION**

Les détenus qui suivent des cours en milieu carcéral ont des parcours de vie différents. Néanmoins, la plupart du temps, ils ont connu un parcours familial et scolaire compliqué, marqué par l'échec. L'éducation en prison est donc utile, car elle permet à l'individu d'acquérir et de développer de nouvelles connaissances, théoriques et pratiques, et ainsi elle augmente les chances de réinsertion du détenu à sa sortie de prison. Mais l'éducation en prison ne se limite pas à ça. En effet, considérer les détenus avant tout comme des élèves adultes venus prendre un cours, comme des hommes qui ont de l'expérience qui peut être utilisée à bon escient, et non comme des individus dangereux, suspects, qu'il faut surveiller en permanence permet à l'individu d'atténuer le stigmate de la détention en développant son estime de soi.

La relation pédagogique est une relation complexe et singulière, de par le lieu où elle se construit, les différents statuts de ses acteurs, et l'incertitude qui la constitue. Mais cette relation enseignant-élèves est par-dessus tout nécessaire, indispensable. A ce titre, elle doit être pérennisée par les enseignants mais aussi par l'administration pénitentiaire et plus généralement par les politiques mises en place en milieu carcéral.

## VII. BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages sociologiques

COMBESSIE, Philippe. *Sociologie de la prison*. Paris : La Découverte, 2009.

MEGHERBI, Salim. « Apprendre en prison : une orientation vers la réinsertion ? » [en ligne], mis en ligne en décembre 2011, consulté le 15 novembre 2014. URL : [http://culture.ulg.ac.be/jcms/prod\\_743604/fr/apprendre-en-prison-une-orientation-vers-la-reinsertion](http://culture.ulg.ac.be/jcms/prod_743604/fr/apprendre-en-prison-une-orientation-vers-la-reinsertion)

MILLY, Bruno. « L'enseignement en prison : du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles », *Déviance et Société*, 2004/1 Vol. 28, p. 57-79.

ROSTAIN, Corinne. « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales* [en ligne], 2006, mis en ligne le 13 octobre 2009, consulté le 22 octobre 2014. URL : <http://ress.revues.org/249>

SALANE, Fanny. « Les études en prison : les paradoxes de l'institution carcérale », *Connexions*, 2013/1 n°99, p. 45-58.

SCHOENAERS, Frédéric sous la direction de. « Activités d'enseignement et de formation en prison : état des lieux en Communauté française ». Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, 2009.

### Ouvrages juridiques et politiques

*Constitution belge*, 1831. URL : [http://www.senate.be/doc/const\\_fr.html](http://www.senate.be/doc/const_fr.html) [consulté le 19 novembre 2014]

*Déclaration universelle des droits de l'homme*, 1948. URL : <http://www.un.org/fr/documents/udhr/> [consulté le 19 novembre 2014]

*Les règles pénitentiaires européennes*, 1973. URL : [http://www.justice.gouv.fr/art\\_pix/RPE2.pdf](http://www.justice.gouv.fr/art_pix/RPE2.pdf) [consulté le 19 novembre 2014]

### Données statistiques

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/> [consulté le 19 novembre 2014]

<http://statbel.fgov.be/> [consulté le 19 novembre 2014]

## VIII. ANNEXES

### 1. Guide d'entretien pour les élèves

#### THEME 1 – PARCOURS

- Avant la détention : parcours scolaire, professionnel, familial : l'enquêté a-t-il fait des études ? (niveau scolaire) Combien de temps ? Etc.
- Aujourd'hui : motivations (raisons qui ont poussé l'enquêté à étudier en prison + acteurs intervenus dans cette décision), objectifs visés s'il y en a (au début/maintenant → évolution?), contexte (comment l'enquêté a découvert la formation proposée?), apprentissage (1<sup>er</sup> formation en prison ? Quel cours ? Fréquence des cours?), ressenti sur ce parcours.

#### THEME 2 – LA FORMATION EN PRISON

- La relation pédagogique : relations avec les différents formateurs (comment ça se passe en cours ? Comment l'enquêté considère-t-il le formateur ? + est-ce que cette relation change selon le formateur ? En quoi, pourquoi ? + attitude de l'enquêté en cours
- Être étudiant en prison : qu'est-ce que cela implique pour l'enquêté ? Agents, administration pénitentiaires : jouent-ils un rôle dans la formation en prison ? Quelle est leur attitude ? + au quotidien ; l'enquêté étudie-t-il dans sa cellule ? Comment, pourquoi ?

#### THEME 3 – RAPPORT A LA FORMATION

- Représentation qu'a l'enquêté de la formation, de l'école en général : est-ce important pour lui ? Pourquoi ?
- L'enquêté pense-t-il continuer sa formation après sa sortie ? Pourquoi ? Comment ?

## 2. Guide d'entretien pour les enseignants

### THEME 1 – PARCOURS PROFESSIONNEL

- Formation suivie par l'enquêté, motivations (raisons qui ont poussé l'enquêté à devenir professeur en prison, pourquoi pas enseignement classique?)
- Depuis combien de temps l'enquêté enseigne-t-il en milieu carcéral ? Dans quelle prison l'enquêté enseigne-t-il ? Perçoit-il des différences entre les prisons où il enseigne ?

### THEME 2 – FORMER EN PRISON

- A quoi l'enquêté s'attendait quand il a commencé ? (réalité vs. Attentes) A-t-il déjà eu affaire à des situations difficiles ?
- Qu'est-ce que le fait d'être en prison change dans le métier de l'enquêté ? → quel impact de la prison sur la relation pédagogique ?  
Comment attirer l'attention, attiser la curiosité ? « Stratégies » pour enseigner, développer cette relation pédagogique
- Pourquoi, d'après l'enquêté, les étudiants assistent à une formation ?
- Quel rôle l'enquêté joue/pense-t-il jouer dans l'insertion future des détenus ?
  
- Rôle des agents pénitenciers et de l'administration pénitentiaire en général : comment prennent-ils la chose ? Quelle est leur attitude par rapport à l'enquêté/aux cours ?

### THEME 3 - RELATION AVEC LES ETUDIANTS

- Quelle relation avec les étudiants ? Que pense apporter aux étudiants l'enquêté ? Comment l'enquêté conçoit-il cette relation ? (discussions autres que sur le contenu des cours?)
- Si l'enquêté à déjà enseigné ailleurs : quelle différence ? Quelle ressemblance ?
  
- En tant qu'homme/femme, l'enquêté pense-t-il que cela a un impact ?

### 3. Contrat de formation tripartite

|   |   |   |
|---|---|---|
|   | entre   |   |
| Le stagiaire  | l'organisme de formation  | l'établissement pénitentiaire   |
| Monsieur  | Dénomination : ADEPPI   | Dénomination : Prison   |
| Nom : .....   | Adresse : Chaussée  | D'Andenne   |
| Prénom : .....  | d'Alsemberg 303   | Adresse : Rue du Géron 2  |
|   | CP et ville : 1190 Bruxelles  | CP et ville : 5300 Andenne  |
| L'apprenant s'engage à tout mettre en œuvre pour mener sa formation à son terme et assurer la bonne marche de son projet et à :   | L'organisme de formation s'engage à   | L'établissement pénitentiaire s'engage à :  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• justifier ses absences.</li> <li>• se lever/arriver à l'heure</li> <li>• réaliser les travaux demandés par les formateurs</li> <li>• participer aux évaluations périodiques</li> <li>• manifester une attitude de respect vis à vis des formateurs, des autres stagiaires, du matériel et des règles internes en vigueur</li> <li>• en cas d'abandon, justifier de sa cessation de cours.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• offrir une formation de Remise à niveau .....</li> <li>du.....au.....</li> <li>.....pour un total de 18.heures/périodes* dont le détail est joint en annexe (cours et horaire hebdomadaire)</li> <li>• fournir un soutien pédagogique</li> <li>• collaborer au suivi psychosocial</li> <li>• fournir la liste de présence à la comptabilité</li> <li>• informer au plus tôt le Directeur en charge des formations à la prison de l'absence du professeur à un cours, de ses modifications d'horaires</li> <li>• remettre à l'apprenant une attestation de fréquentation en fin de module.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre à disposition des locaux de cours adéquats</li> <li>• organiser les appels des détenus et les mouvements nécessaires</li> <li>• fournir le matériel nécessaire à la formation</li> <li>• permettre le cumul d'une formation avec un travail</li> <li>• garantir la collaboration des chefs d'atelier</li> <li>• fournir les informations nécessaires aux dossiers des apprenants (F70bis...)</li> <li>• payer la rémunération pour les heures réellement suivies par les apprenants</li> <li>• prévenir dès que possible, l'organisme de formation et/ou le professeur en cas de problème ponctuel empêchant un cours</li> <li>• prévenir dès que possible les apprenants de l'annulation d'un cours</li> </ul> |

Si le non respect des conditions persiste, la rupture du contrat temporaire ou définitive sera signifiée à l'apprenant.

Pour les abandons de formation, le nom de l'apprenant est supprimé de la liste des participants (présente au centre).

Signatures précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé, fait à (lieu), le (date)"

Pour le stagiaire :

Pour l'organisme de formation :

Pour l'établissement pénitentiaire :

## Contrat de formation tripartite (suite)

### Conditions particulières à la formation de : \*

- ↳ Proposer un accueil, un soutien pédagogique, un accompagnement psychosocial et une évaluation individualisée
- ↳ Fournir le suivi administratif exigé par le Forem
- ↳ Proposer aux apprenants de s'inscrire au Forem et de signer une convention de formation afin qu'ils puissent bénéficier de l'allocation d'étude octroyées par celui-ci

**\* Biffer la ou les conditions particulières inutiles**

Signatures précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé, fait à (lieu), le (date)"

|                     |                                 |                                      |
|---------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| Pour le stagiaire : | Pour l'organisme de formation : | Pour l'établissement pénitentiaire : |
|---------------------|---------------------------------|--------------------------------------|



## **4. Règlement interne aux formations**

Dans le cadre de sa formation, le participant s'engage à :

### **En ce qui concerne sa présence :**

- Assister à tous les cours, sauf en cas d'absences justifiées (maladie avec certificat ( s'inscrire chez le médecin pour les cours et les formations également, comparution au tribunal, transfert provisoire, appel par l'avocat,...). Le professeur pourra demander une vérification auprès du personnel pénitentiaire  
Attention, les visites ne sont pas une raison valable d'absentéisme. Mais il n'y aura pas de sanction. Cela restera à l'appréciation du professeur.
- Ne se présenter aux cours que s'il est en état de participer à la totalité de celui-ci.
- Ne pas sortir de la salle du cours.

### **En ce qui concerne sa participation et son comportement :**

- Participer activement aux cours et suivre le module dans son entièreté.
- Apporter systématiquement le matériel nécessaire pour les différents cours.
- Adopter un comportement permettant à tous de travailler dans de bonnes conditions.
- Respecter autrui, le travail et le niveau de chacun.
- Accepter le groupe tel que constitué.

### **En ce qui concerne les horaires :**

- Arriver à l'heure.
- Respecter les horaires prévus par la formation et donnés en début d'année.  
Si une pause est prévue par le formateur, elle se fera dans le local de cours

### **En ce qui concerne le local et le matériel :**

- Maintenir le local dans un état normal d'ordre et de propreté. Le groupe est collectivement responsable de l'état du local et du matériel.
- Ne pas fumer.
- N'apporter à la formation que le matériel nécessaire pour le cours.

**L'ensemble du groupe et le formateur sont tenus de respecter le règlement interne de l'établissement pénitentiaire et ce présent règlement.**

**Le formateur est responsable de la discipline dans le local mais s'il y a des débordements, l'agent peut intervenir à la demande du formateur ou en cas d'urgence.**

**Le non-respect d'un ou plusieurs points de ce règlement pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du participant, après en avoir discuté avec lui.**

**Pour accord,**

**Signature de l'élève**

**Signature du formateur**

(\* ) A noter que le règlement d'ordre intérieur de l'établissement est également d'application dans le cadre des formations dispensées dans l'établissement.

!!!! La nature des faits commis n'est pas prise en compte pour la participation aux cours et ne pourra en aucun cas constituer en soi un motif d'exclusion des cours. L'élève s'engage à respecter / à accepter et à ne pas juger la participation des autres.